

## Concours d'idées Riponne-Tunnel

# Réponses aux questions

### 1. Y a-t-il un délai pour l'inscription au concours?

**Réponse :**

*Conformément à la loi sur les marchés publics, le règlement ne fixe pas de date limite d'inscription au concours.*

*Veillez noter que vous n'obtiendrez les codes pour télécharger l'ensemble des documents mis à disposition des participants (documents de base pour rendu et données thématiques) qu'une fois votre inscription validée par le secrétariat et que cette validation d'inscription peut prendre entre 2 et 3 jours.*

### 2. En tant qu'employé d'une entreprise, peut-on participer à titre personnel?

**Réponse :**

*Oui. La Convention collective de travail applicable aux bureaux d'architectes et d'ingénieurs vaudois exige une autorisation de l'employeur pour le collaborateur souhaitant participer à un concours. De plus cette participation est exclue lorsque l'employeur fait partie du jury ou prend lui-même part au concours. Sur demande du collaborateur ou de la collaboratrice, l'employeur renseigne le collaborateur ou la collaboratrice à temps sur son intention de prendre part à un concours déterminé (art. 7 al.2)*

*Le jury recommande vivement à tout employé de demander cette autorisation pour éviter des potentiels conflits.*

### 3. Concernant l'inscription au concours: est-ce qu'il est également ouvert aux personnes avec un diplôme EPF sans entreprise ?

**Réponse :**

*Oui. Conformément au chapitre 3.6 du règlement-programme du concours, le concours est ouvert aux professionnels et aux étudiants remplissant les conditions de participation. Il n'y a pas d'exigence d'entreprise établie.*

### 4. Pour télécharger les documents liés au concours depuis la plateforme SIMAP, il faut être inscrit comme soumissionnaire avec numéro IDE, comment font les étudiants ou diplômés sans n° IDE ?

**Réponse :**

*Uniquement les documents n°10, 11, 12 et 13 sont disponibles sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch). Les mêmes documents sont disponibles en libre accès sur:*

- <https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/riponne-tunnel/concours-urbanisme.html>
- <https://competitions.espazium.ch/fr/>

*Pour information, les personnes n'ayant pas une entreprise avec n° IDE peuvent créer un profil de soumissionnaire pour les recherches sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) en demandant un n° IDE pour utilisation exclusive sur simap. Il suffit de transmettre le formulaire disponible sur*

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/registres/registre-entreprises/numero-identification-entreprises.assetdetail.6146074.html>  
*auprès de [uid@bfs.admin.ch](mailto:uid@bfs.admin.ch) et d'indiquer «demande pour utilisation simap».*

*Pour l'obtention de l'ensemble des documents destinés aux participants il faut suivre les modalités d'inscription selon § 3.7. Voir réponse ci-après.*

**5. Les données thématiques citées à la p. 21 du règlement du concours seront-elles accessibles sur la plateforme SIMAP ? Si oui, quand ? Si non, où pouvons-nous les obtenir ?**

**Réponse :**

*Non, les données thématiques ne seront pas disponibles sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch). Conformément au chapitre 3.7, page 16 du règlement-programme, ce n'est qu'après vérification du respect des conditions d'inscription (à savoir la validité des attestations fournies), que le secrétariat du concours confirme par e-mail au participant son inscription officielle et lui fourni l'accès à l'ensemble des documents nécessaires à l'étude via un lien dédié.*

**6. Les projets primés et mentionnés pourront-ils participer au futur concours annoncé dans le règlement programme ?**

**Réponse :**

*Oui.*